



Webinaire  
**Quels partenariats développer  
avec les EA et ESAT ?**

Mardi 21 juin 2022



# Au programme

- Introduction
- **Les nouvelles opportunités de sourcing** de candidats en situation de handicap :
  - Évolution apportée par la circulaire du 11 mai 2022 relative au plan de transformation des ESAT
  - Évolution apportée par le dernier catalogue du FIPHFP
  - Les modalités de sourcing avec les EA/ESAT
- **Les prestations de services** proposées par les EA/ESAT de Bourgogne-Franche-Comté
- Conclusion



# Introduction

**Fabrice Geurts**, *Directeur Territorial au Handicap  
Bourgogne Franche-Comté, FIPHFP*



- Évolution apportée par la circulaire du 11 mai 2022 relative au plan de transformation des ESAT
- Évolution apportée par le dernier catalogue du FIPHFP





# Évolution apportée par la circulaire du 11 mai 2022 relative au plan Transformation des ESAT

## Vue synthétique de la mise en œuvre des mesures à mai 2022

### Mesures applicables par décret ou instruction

- Décret :
- Récupération dimanches et jours fériés ✓
- Actualisation congés exceptionnels ✓
- Délégué des personnes ✓
- Instance mixte QVT, HS ERP ✓
- Carnet de parcours et de compétences ✓
- Harmonisation facturation des MAD ✓
- Partenariat écosystème ✓
- Tableau de suivi ✓

- Instruction :
- Durée des PMSMP ✓
- Inscription Pôle Emploi ✓
- Sensibilisation autodétermination personnes ✓
- Chapitre projet de vie dans le projet individualisé ✓
- Livret d'accueil (accessibilité universelle) ✓
- Adhésion à un OPCO ✓
- Ouverture du CPF ✓
- Prime PEPA pour les personnes ✓
- Mutuelle et prévoyance ✓

1

### Mesures nécessitant le recours à la loi

- Terminologie des ESAT ✓
- Droit au retours et modalités de sortie d'ESAT ✓
- Cumul temps partiel ESAT / milieu ordinaire ✓
- Annualisation de la GRTH = aide au poste ✓
- Fonds FATESAT ✓

2

### Mesures nécessitant des travaux

- Evaluation des CDAPH ✓
- Calcul de la DGF sur file active ✓
- Maintien de la RSDAE ✓
- Poste de conseillers d'insertion ✓
- Simulateur ressources CAF ✓
- Plan Métier et revalorisation des professionnels ✓
- Annuaire géolocalisé ✓

3

✓ = réalisé ✓ = en cours ✓ = à faire 12

Circulaire du 11 mai relative à la mise en œuvre des mesures du plan de transformation des ESAT publiée le 17 mai sur Legifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45335?origin=list>



# Plan Transformation des ESAT

---

L'**objectif** majeur du plan de transformation est **la recherche de fluidité et de diversité des parcours des bénéficiaires** (rapport IGAS/IGF de 2019 sur les ESAT).

**Ce plan propose une trentaine de mesures, dont :**

- La possibilité d'un **cumul d'activité en ESAT et en milieu ordinaire**
- La mise en place d'un **parcours renforcé pour les sortants d'ESAT vers le milieu ordinaire.**
- **L'appui du SPE auprès des usagers ESAT et des employeurs**
- L'utilisation du **Compte Personnel de Formation**

# Cumul d'activités

---



**Possibilité pour un bénéficiaire de travailler simultanément en ESAT, en entreprise ordinaire y compris en entreprise adaptée, et plus largement auprès de tout employeur public ou privé avec :**

- **Cumul du temps partiel en ESAT et temps partiel en milieu ordinaire possible au 1er septembre 2022** (par souci de cohérence avec l'entrée en vigueur du décret modifiant le code de la sécurité sociale pour définir le régime de cumul entre les revenus d'activité et l'AAH) ;
- **Mise en opérationnalité d'un droit aux allers- retours** (avec l'annualisation du calcul de l'aide au poste versée par l'ASP pour le compte de l'Etat).

=> Article 136 de la loi différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale (3DS) publiée au Journal officiel du 22 février 2022.

# Parcours d'emploi renforcé (décret à paraître)



Un **accompagnement à caractère médico-social et professionnel, d'une durée maximale de trois années**, dans le cadre d'une convention d'appui conclue entre l'ESAT d'origine et l'employeur du travailleur antérieurement en ESAT.

A l'issue de la convention d'appui, sur la base d'une prescription MDPH ou du SPE, **un relais est possible pris via les plateformes d'emploi accompagné** mises en place au titre du dispositif d'emploi accompagné.

Afin de favoriser les transitions professionnelles, le projet de décret en Conseil d'Etat instaure une obligation de formalisation du partenariat de l'ESAT avec les trois acteurs du SPE, les entreprises adaptées de proximité et le dispositif d'emploi accompagné du département.

**Le droit au retour peut s'exercer pendant toute la durée de la convention d'appui et le cas échéant pendant toute la durée de la décision d'orientation** (d'une durée de 5 ans).



# L'appui du SPE auprès des usagers ESAT et des employeurs et l'utilisation du Compte Personnel de Formation

---



## Inscription à Pôle Emploi (instruction diffusée en juin 2022)

- Autorisation pour toute personne en ESAT à s'inscrire à Pôle Emploi.
- Possibilité pour les usagers des ESAT d'effectuer une PMSMP prescrite par le SPE (d'une durée pouvant aller jusqu'à deux mois).

## Favoriser l'accès des personnes à la formation professionnelle

- Ouvrir d'un CPF à chaque personne
- *DGEFP chargée de travailler avec France Compétence pour élargir le périmètre des actions éligibles au CPF*

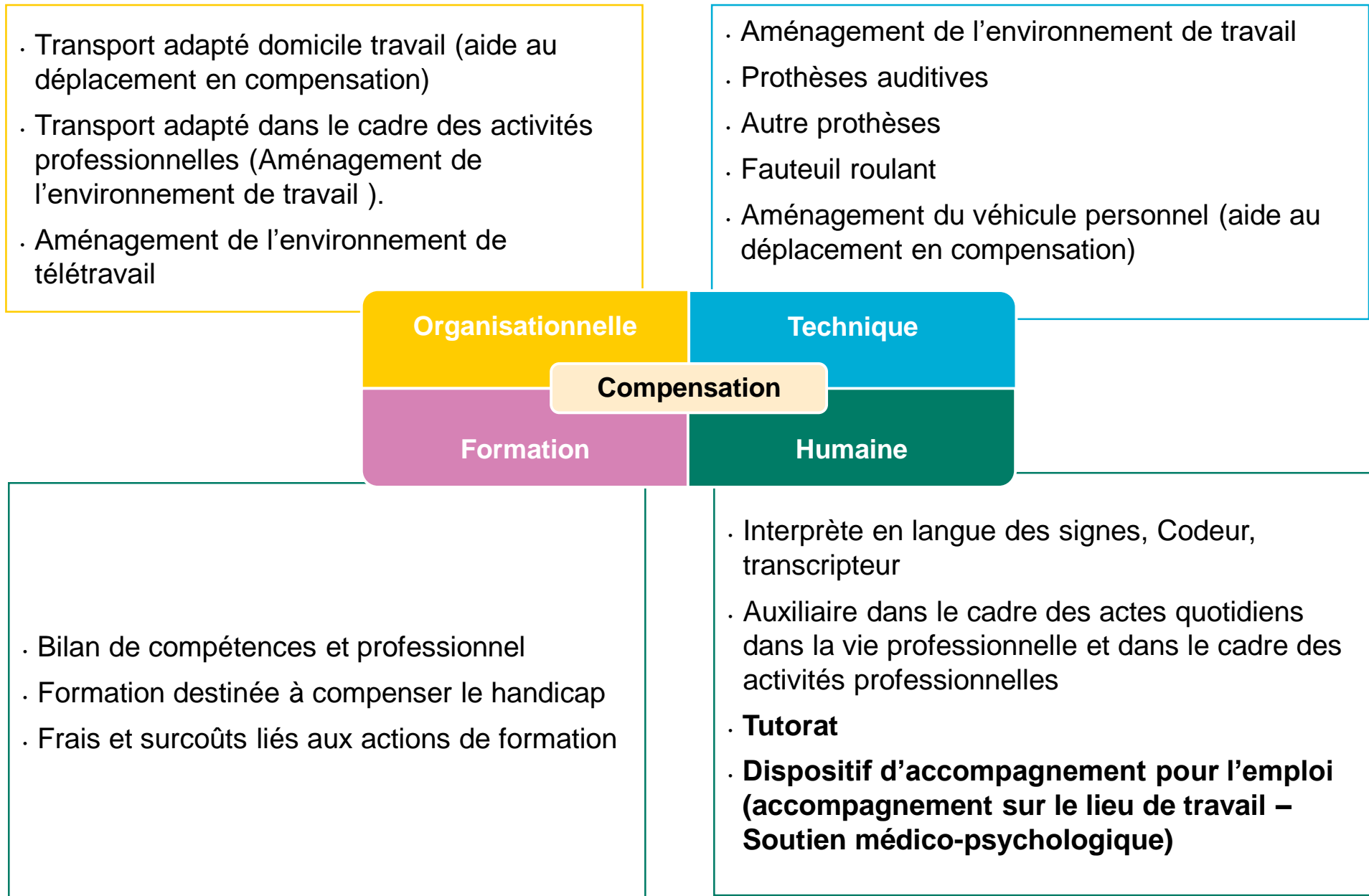


# Évolution apportée par le dernier catalogue du FIPHFP

## Les aides du FIPHFP

### Maintien et Insertion

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les personnes en ESAT mises à disposition chez un employeur public sont éligibles aux aides du FIPHFP.**





# Les modalités de sourcing avec les EA/ESAT

# L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN ESAT VERS L'EMPLOI EN MILIEU ORDINAIRE

## ESAT Acodege

Eric VEDELAGO Directeur adjoint

## La Double mission des ESAT : structure médico-sociale et d'accompagnement socio-professionnel

### MISSION

« L'ESAT est une structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. **Cette structure accueille des personnes qui n'ont pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire : employeurs publics et privés du marché du travail classique ou en entreprise adaptée à leurs besoins** ».

(source <https://www.service-public.fr/>)

L'admission d'un travailleur en ESAT est soumise à une orientation émise par la Commission départementale des Droits et de l'Autonomie des Personnes en Situation de Handicap (CDAPH).

### STATUT

La personne handicapée accueillie en ESAT n'a pas le statut de salarié soumis au Code du travail, elle ne bénéficie pas d'un contrat de travail et ne peut faire l'objet d'un licenciement. Cependant, elle doit signer avec l'ESAT, un contrat de soutien et d'aide par le travail, conforme au modèle figurant à l'annexe [3.9 du Code de l'action sociale et des familles](#). Ce contrat étant réactualisé par avenant chaque année.

Les dispositions du Code du travail s'appliquent aux ESAT en ce qui concerne l'hygiène, la sécurité et la médecine du travail.

Le droit commun à la formation des travailleurs se renforce.

## Le parcours professionnel au sein de l'ESAT Acodège

Si l'ESAT Acodège offre au travailleur la possibilité d'exercer une activité professionnelle durable malgré les difficultés liées à son handicap, notre offre de service prend aussi en compte la **dynamique du parcours et d'évolution professionnelle**.

Le travailleur va trouver des moyens d'accompagnement spécifiques et personnalisés, balisés par différentes étapes pour :

- **perfectionner ses savoir-faire** dans le métier qu'il pratique,
- avoir la possibilité d'un **accompagnement vers l'emploi**.

L'ESAT Acodège est doté d'un **dispositif d'Accompagnement Vers et dans l'Emploi** qui participe à :

- **capter les motivations** et les **souhaits** des travailleurs,
- **évaluer et faire progresser les compétences et savoir-faire** des travailleurs dans les ateliers,
- mettre en œuvre des **formations, apprentissages, expériences professionnelles** hors des murs de l'ESAT,
- **accompagner** les travailleurs vers l'emploi.



Ce dispositif d'Accompagnement Vers et Dans l'Emploi (AVDE) présente un véritable intérêt de **développer l'autonomie** nécessaire aux travailleurs pour exercer à l'extérieur des murs de l'ESAT et d'envisager, pour certains, la **sortie vers un emploi en milieu ordinaire**. Il permet aussi de soutenir les entreprises dans leurs **démarches d'emploi d'un travailleur handicapé**.

## Les activités de soutien à l'ESAT Acodège, complémentarité au travail

L'ESAT Acodège est à la croisée des chemins entre le productif et l'accompagnement.

Des prestations de soutien viennent en complémentarité de l'approche travail :

- des activités sociales, culturelles, sportives, de maintien des acquis scolaires, en informatique,
- des actions favorisant l'autonomie des déplacements,
- des programmations de formations collectives ou individuelles par des organismes habilités,
- de l'information sur les droits, de l'aide aux démarches.

**Ces activités complémentaires participent à la réussite des projets professionnels et à l'accompagnement vers la sortie.**





## Les effets attendus de la transformation de l'offre de service

### Passage de la notion d'« aide au travail » à celle d'« accompagnement au travail »

**La dynamique impulsée par l'Etat sur la transformation de l'offre de services des ESAT doit nous permettre de :**

- **clarifier nos relations** dans la prestation de mise à disposition (MAD), d'une prestation de sous-traitance dans un contexte marchand à un principe d'accompagnement dans l'emploi des travailleurs de l'ESAT au travers de la politique RH de l'entreprise,
- **favoriser le développement des activités externalisées**, des expériences hors des murs de l'ESAT qui sont indispensables à l'accompagnement dans l'autonomie à l'emploi,
- **permettre aux travailleurs de s'immerger dans l'emploi** tout en bénéficiant encore de l'accompagnement de l'ESAT,
- **compléter notre processus** dans l'étape de l'accompagnement à l'emploi,
- **renforcer le lien et le soutien aux entreprises privées et publiques** dans leur politique d'emploi des personnes en situation de handicap
- apporter des nouveaux moyens pour **former les travailleurs**,
- **modifier la représentation et la place du travailleur en ESAT** en intégrant la notion d'emploi comme tout salarié de droit commun.



CONJUGUONS

NOS SINGULIERS

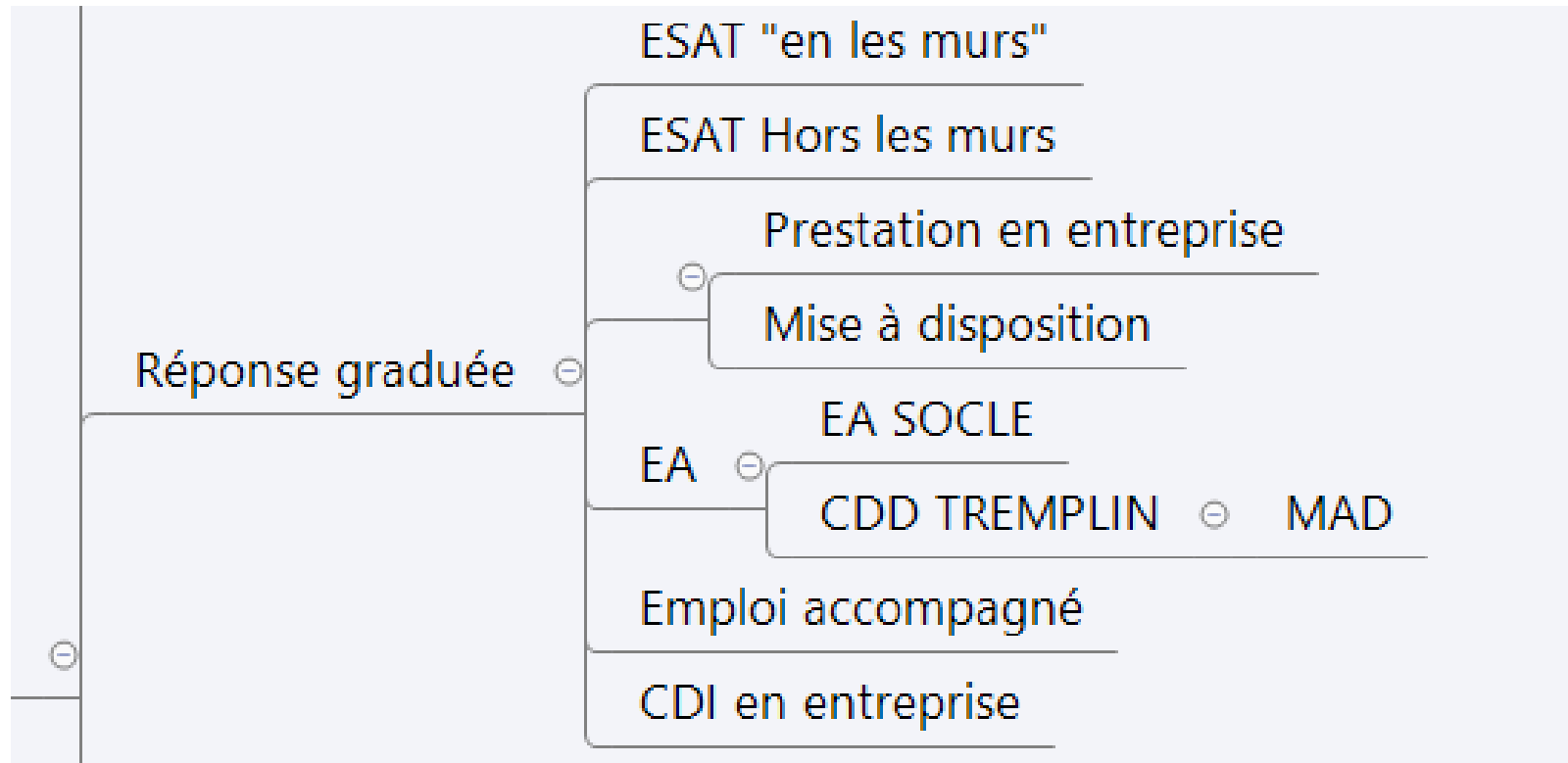
## Modalités de sourcing avec les EA

---

**Jean-Michel LAFORGE,**

Directeur du pôle travail et insertion professionnelle à la Fondation Pluriel

## Préambule, Notion « d'Inclusion graduée »



Extrait GT adaptea « ESAT et EA de demain », 2018

# C Définition, rôle et mission d'une Entreprise Adaptée

Code du Travail, Article L5213-13-1

Les Entreprises Adaptées contribuent au développement des territoires et promeuvent un environnement économique inclusif favorable aux femmes et aux hommes en situation de handicap.

Elles concluent des contrats de travail avec des travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH qui se trouvent **sans emploi** ou qui **courent le risque de perdre leur emploi en raison de leur handicap**.

Elles permettent à leurs salariés d'exercer **une activité professionnelle** dans un **environnement adapté à leurs possibilités**, afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi. **Depuis loi 2018, EA = Entreprise Ordinaire**

Ces entreprises emploient des proportions minimale (**55 %**) et maximale (**75 %**), fixées par décret, de travailleurs reconnus handicapés, qu'elles recrutent soit sur proposition du service public de l'emploi, soit directement, en application de critères déterminés par arrêté du ministre chargé de l'emploi.

Elles mettent en œuvre pour ces salariés **un accompagnement spécifique** destiné à favoriser la réalisation **de leur projet professionnel**, la valorisation de leurs compétences et **leur mobilité au sein de l'entreprise elle-même ou vers d'autres entreprises**.

# ⌋ Définition, rôle et mission d'une Entreprise Adaptée

→ Des réponses adaptées aux besoins, aptitudes et compétences et aux projets professionnels des personnes accompagnées

## EA SOCLE

« Offrir à des personnes en situation de handicap une réponse  **pérenne**  en matière d'emploi et des possibilités de parcours dans ou en dehors de l'EA ».

**Publics** : Personnes avec RQTH

**Contrat** : CDI

Possibilité de promotion interne ou construction d'un parcours vers entreprise classique

## CDD TREMPLIN

« Offrir à des personnes en situation de handicap en recherche d'emploi une expérience professionnelle et une formation favorisant leur employabilité ».

**Publics** : Personnes avec RQTH

**Contrat** : CDD, 4 et 24 mois

Formation/immersion au sein et hors de l'EA

## EA Travail Temporaire

# Définition, rôle et mission d'une Entreprise Adaptée

**LES ENTREPRISES ADAPTÉES**  
Une solution pour les salariés en situation de handicap

**QUELLES MISSIONS ?**

- offrir un emploi
- favoriser la mise en œuvre du projet professionnel
- valoriser et développer les compétences en vue d'une évolution interne ou vers d'autres employeurs

**LA RÉFORME 2019, QUELS APPORTS ?**

- accroît l'optique inclusive du modèle
- renforce les Entreprises Adaptées
- autonomise et responsabilise les collaborateurs dans leur parcours professionnel

**QUELS CONTRATS ?**

CDI, contrat d'apprentissage, CDD, contrat de professionnalisation

même droits et statut que les salariés de droit commun

**QUELLES CONDITIONS ?**

- être titulaire d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)
- faire appel à Pôle emploi, CAP emploi, les missions locales  
ou  
entrer directement en contact avec l'EA en répondant à certains critères

unea  
Union Nationale  
des Entreprises Adaptées

<https://youtu.be/AKUHDXphgVw>

# Expérimentation CDD TREMPLIN

**Finalité** : Offrir à des travailleurs en situation de handicap, la possibilité **d'accéder à une expérience professionnelle** et à **des formations** dans le cadre **d'un accompagnement individualisé renforcé** permettant l'expression, l'élaboration et la **mise en œuvre de leur projet professionnel** dans **une optique de recherche d'un emploi durable au sein d'un autre employeur.**

Dispositif porté par Entreprises Adaptées volontaires en s'appuyant sur un CDD spécifique (d'une durée maximale de 24 mois).

→ Modèle de contrat inspiré des CDDI conclus dans les Entreprises d'Insertion



## Nouvelles perspectives offertes par les CDD TREMPLIN

- ✓ Le CDD TREMPLIN constitue une nouvelle alternative en matière de recrutement pour les entreprises désireuses d'employer des personnes en situation de handicap.
- ✓ Le profil de la personne, son parcours professionnel durant le CDDT, ainsi que sa formation peuvent être adaptés et construits au plus près des besoins et des exigences du poste recherché par l'entreprise (formation sur un poste de même nature au sein de l'EA ou sur un poste dont les compétences sont transposables ou transférables).
- ✓ Contrat de « mise à disposition » est conclu entre l'EA et l'entreprise utilisatrice.





# **Les prestations de services proposées par les EA/ESAT de Bourgogne-Franche-Comté**



CONJUGUONS

NOS SINGULIERS

## Les prestations de service proposées par le réseau ADAPTEA

---

Jean-Michel LAFORGE,

Directeur du pôle travail et insertion professionnelle à la Fondation Pluriel

## Prestations assurées par les ESAT et EA

Elles peuvent être de 3 natures différentes :

- ✓ **Prestations assurées dans les locaux de l'EA ou de l'ESAT**
- ✓ **Prestation de service assurée dans les locaux de l'entreprise cliente**
- ✓ **Mise à disposition de personne**

### **Modalités de mise en relation**

Il existe différents site web locaux, régionaux ou nationaux sur lesquels les prestations des ESAT et EA sont décrites :

- **BFC**, Réseau adaptea, GIE Bourgogne
- **National**, GESAT, plateforme de l'inclusion

## Focus, réseau adaptea



Le réseau adaptea fédère l'ensemble des ESAT et EA de Franche comté. Ses missions sont les suivantes :

- Promotion du travail des personnes en situation de handicap
- Coopération commerciale
- Entraide entre établissements et services
- Formation et accompagnement technique
- Veille réglementaire et administrative

adaptea en chiffres :

- 11 organismes gestionnaires
- Plus de 50 établissements
- 3 200 travailleurs ESAT/EA environ
- 70 millions d'€ de CA représentant plus de 50 activités
- Plus de 500 clients dont de grandes marques nationales

## Focus, réseau adaptea

The screenshot shows the Réseau Adaptea website interface. At the top, there is a navigation menu with links for PRÉSENTATION, MISSIONS, VALEURS, CONTACT, and a search icon. Below the menu is a large green banner featuring a woman and the text "ET POUR VOUS ON FAIT QUOI ?" and "Un partenaire de confiance, ça aide". Underneath the banner is a horizontal menu with icons for INDUSTRIE, NATURE, ALIMENTAIRE, SERVICES, and NETTOYAGE. The main content area is titled "TROUVEZ LA PRESTATION DONT VOUS AVEZ BESOIN" and "PRESTATIONS RECHERCHÉES". It displays a grid of service categories: INDUSTRIE, SERVICES, NATURE, NETTOYAGE, and ALIMENTAIRE, each with a search button. There is also a "QUE CHERCHEZ-VOUS ?" section with a "mots clés" input field. At the bottom, there is a search section titled "RECHERCHEZ UN ÉTABLISSEMENT DU RÉSEAU" with input fields for "UN ÉTABLISSEMENT ?" (nom de l'établissement) and "PROCHE DE CHEZ VOUS ?" (votre code postal), both with "RECHERCHEZ" buttons.

Les forces du réseau adaptea :

- ✓ L'accompagnement des personnes en situation de handicap au cœur de notre ADN
- ✓ Une palette étendue de métiers et de savoir faire
- ✓ Des certifications qualité multiples
- ✓ Une couverture territoriale complète
- ✓ Une capacité à répondre à des appels d'offre à l'échelle du territoire (Cf. GED CA)
- ✓ Une volonté permanente d'innover pour coller au plus près du des besoins du marché et des besoins des publics accompagnés

<http://www.reseau-adaptea.fr/>

# FONDATION PLURIEL

CONJUGUONS

NOS SINGULIERS

## Siège Social

81 rue de Dole • CS 51913  
25020 Besançon Cedex

---

03 81 51 96 20  
contact@fpluriel.org  
[www.fondationpluriel.org](http://www.fondationpluriel.org)

# OFFRE DE SERVICE DES ESAT/EA

## ESAT Acodege

Eric VEDELAGO Directeur adjoint

## Présentation de l'ESAT Acodège

### CONTEXTE

Création de l'ESAT en 1969 par l'association Acodège.

L'agrément actuel de l'ESAT Acodège est de **215 places** pour un effectif de **235 travailleurs en situation de handicap** (en prenant en compte les temps partiels) et **50 professionnels**.

### PUBLIC

Les personnes accueillies à l'ESAT Acodège sont en situation de :

- handicap intellectuel,
- handicap psychique,
- handicap visuel.

Ces handicaps principaux peuvent s'associer à d'autres conséquences comme des incapacités motrices ou cognitives.

### FINANCEMENT

La dotation de l'ESAT Acodège repose sur deux sources de financement :

- financement issu des crédits d'action sociale de l'ESAT, CPOM signé avec l'ARS. Il prend en compte les dépenses associées à la prise en charge des conséquences du handicap,
- financement issu des activités de production. Nos activités commerciales permettent de prendre en compte les dépenses associées à la production et une partie du salaire des travailleurs.



## Nos prestations professionnelles



**Conditionnement,  
sous-traitance industrielle**

**Blanchisserie**



**Espaces verts**

**Bois, Métallerie**



**Restauration**

**Prestations en entreprise**



C'est au travers de la pratique des métiers, que les travailleurs vont acquérir des savoir-faire et de l'autonomie possible pour l'emploi.

## Nos leviers

L'ESAT Acodège entretient des **relations commerciales** avec le monde économique du **secteur privé** comme du **secteur public** qui vont nous permettre de **réaliser notre double mission**. Toutes les étapes présentées participent à l'accompagnement dans l'emploi.

Ces relations se déclinent sous forme de :

- **prestation de sous-traitance** : réalisation de **travaux/prestations dans les locaux de l'ESAT** en référence aux métiers proposés. Possibilité pour les travailleurs d'**acquérir des compétences et de l'autonomie**.
- **prestation de service en entreprise** : **détachement d'une équipe** de travailleurs avec l'encadrement. Elle participe à l'**immersion** du travailleur dans les entreprises.
- **mise à disposition individuelle** de travailleurs dans l'emploi dit «ordinaire». Elle permet de **perfectionner des compétences** ou conduire avec le travailleur son **projet d'insertion vers le milieu ordinaire**. Ce type de prestation répond à des **obligations** (contrat tripartite avec des mentions obligatoires visées à l'article [R. 344-17 du code de l'action sociale et des familles](#)).
- **stages** : le travailleur est **en situation de travail** dans un environnement autre que son atelier. Ce type d'action participe au **développement des apprentissages** et à l'**évaluation des comportements**.



Notre site internet :

[www.esatacodege.com](http://www.esatacodege.com)

Notre collaboration dans un groupement d'intérêt économique

<https://ateliers-de-bourgogne.com/> [Groupement d'intérêt économique d'ESAT](#)

*Merci pour votre attention...*



## - Les coût déductibles de la contribution FIPHFP - Conclusion

**Fabrice Geurts**, *Directeur Territorial au Handicap Bourgogne Franche-Comté, FIPHFP*



BANQUE des  
**TERRITOIRES**



Collège  
des Délégués  
aux  
Associations



A compter du 1er janvier 2020, les ESAT, et les entreprises adaptées doivent adresser aux employeurs publics et privés, au plus tard le 31 janvier N+1, une attestation annuelle selon le modèle défini par [l'arrêté du 20 novembre 2020](#)

Cette attestation indique le montant de la déduction sans plafonnement avec application d'un taux de 30 % (Art 5 et 6-1 du décret n° 2006-501)

Ce montant déclaré sera plafonné en fonction du taux d'emploi de l'employeur :

- à 50 % de la contribution annuelle si le taux d'emploi direct est inférieur à 3 %,
- À 75 % de la contribution annuelle si le taux d'emploi direct est supérieur ou égal à 3 %

Intitulé	Calcul	A remplir
Montant 1 : montant du prix hors taxes des fournitures, travaux ou prestations effectivement réglé (5) au cours de l'année (indiquer les numéros de factures associées au montant 1)	Montant 1	
Montant 2 /déductions : coûts de matières premières, des produits, des matériaux, de la sous-traitance, des consommations intermédiaires et des frais de vente et de commercialisation correspondant aux montants réglés visés dans le cadre du Montant 1	Montant 2	
Montant 3 : montant du coût total de la main d'œuvre	Montant 3 = Montant 1 - Montant 2	
Montant 4 : montant à valoriser dans le cadre de la déduction (6) avant plafonnement	Montant 4 = Montant 3 × 30%	



Merci de votre attention